

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2022

Rapport n°8 : Adhésion à l'ADOM – Trait d'Union

Mme la Présidente rappelle la nécessité de mettre en place un service de portage de repas sur le territoire de « D'Artagnan en Fezensac ».

Au-delà de la préoccupation des élus, elle indique que cet enjeu est identifié par le groupe de travail de la Convention Territoriale Globale.

Une réflexion est en cours avec l'hôpital local et dans le cadre de la CTG. Mais une solution immédiate doit être apportée aux administrés qui en font la demande aujourd'hui, sur certaines communes. L'ADOM-Trait d'Union propose d'intervenir sur 5 communes :

- Castillon Debats
- Gazax-Et-Baccarisse
- Lupiac
- Peyrusse-Vieille
- Saint Pierre d'Aubezies

La participation financière attendue pour ce service :

→ 1 500 € pour la Communauté de Communes

→ 1 €/hab pour les communes desservies qui auraient un besoin

Mme la Présidente propose que D'Artagnan en Fezensac adhère à ce système, le temps qu'une solution pérenne soit mise en place.